



*A l'att. de Monsieur le Président du
Conseil communal de Vevey*

Vevey, le 11 janvier 2007

Motion pour « Une belle Place du Marché, tout de suite! »

Monsieur le Président,

Le groupe Vevey Libre propose au Conseil communal de Vevey de prendre en considération la présente **motion** et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

- 1.- En l'état actuel des choses, il faut de toute façon compter sur un certain délai avant de pouvoir mettre en oeuvre d'éventuels travaux concernant la Grand'Place. Dès lors, il est intéressant de prévoir certains aménagements, peut-être provisoires, qui auraient l'avantage de servir d'essai. Une partie de ces aménagements serait surtout adaptée à la période d'été, l'entier du parking revenant à sa forme initiale en hiver.
- 2.- Le concours de 1990 sur l'aménagement de la place a clairement mis en lumière la difficulté de mettre en oeuvre des aménagements lourds tout en respectant des habitudes et des fonctionnements qui donnent parfaitement satisfaction depuis des dizaines d'années. De nombreux exemples de places, dans des villes proches, font froid dans le dos et sont là pour attester d'échecs coûteux et irréversibles.
- 3.- Une cohabitation difficile entre les voitures et les piétons, apparaît assez clairement sur la longueur de la partie Est, devant les terrasses, ainsi qu'au bas de la place. Une solution simple pourrait consister à supprimer un certain nombre de places de parc et de délimiter un espace piéton au moyen, par exemple, d'une arborisation déplaçable et de mobilier urbain.
- 4.- Un ré-aménagement plus convivial du cheminement piétonnier est souhaitable au bas de la place. La liaison entre les quais Perdonnet et Jules Monnerat doit être plus attractive.

5.- Pour assurer une exécution rapide de ces aménagements, nous demandons une prise en considération immédiate de cette proposition afin qu'elle soit renvoyée directement à la Municipalité.

Conclusions

Le groupe Vevey Libre propose au Conseil communal de Vevey de charger la Municipalité:

- I. d'examiner différentes variantes d'aménagement léger et provisoire de la Grand'Place dans le sens de ce qui précède afin d'améliorer la cohabitation des piétons et des voitures sans supprimer pour autant plus de places de parc que nécessaire.
- II. de déposer son rapport dans un délai fixé au 31 mai 2007.

Pour le groupe Vevey Libre,

Stéphane Molliat